
La pandémie de la Covid-19 et les besoins des jeunes sortant de placement

Martin Goyette, Ph. D.

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés et Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables,
École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chercheur CREVAJ,
École nationale d'administration publique

Céline Bellot, Ph. D.

Professeure titulaire et Directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal

Mai 2020

Document préparé par

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques
à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Céline Bellot, Ph. D.

Professeur titulaire

Directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal

Université de Montréal

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

— CISSS de la Montérégie Est	— CISSS de la Gaspésie
— CISSS de Laval	— CISSS de Lanaudière
— CISSS du Bas-Saint-Laurent	— CISSS des Laurentides
— CISSS de l'Outaouais	— CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
— CISSS de la Côte-Nord	

Les milieux de recherche

- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Réseau des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)
- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)

Co-chercheurs

- Naïma Bentayeb** Chercheure, Centre de recherche Sherpa
- Eduardo Castillo González** Chercheur associé, École nationale d'Administration publique
- Gérard Divay** Professeur, École nationale d'Administration publique
- Tonino Esposito** Professeur, Université de Montréal
- Élizabeth Fast** Professeure adjointe, Université Concordia
- Isabelle Frechon** Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France
- Sonia Hélie** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Isabelle Lacroix** Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS
- Claire Malo** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Dr. Varda Mann-Feder** Professeure, Université Concordia
- Lucy Marquet** Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France
- Pernelle Smiths** Chercheure associée, École nationale d'Administration publique
- Nassera Touati** Professeure, École nationale d'Administration publique
- Daniel Turcotte** Professeur émérite, Université Laval
- Geneviève Turcotte** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Nico Trocmé** Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill
- Éric Yergeau** Professeur, Université de Sherbrooke

Collaborateurs

- Valérie Becquet** Université de Cergy-Pontoise
- Marilyn Bell** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Céline Bellot** Professeure titulaire, Université de Montréal
- Mark Courtney** University of Chicago
- Annie Fontaine** Professeur, Université Laval
- Sandra Franke** Human Resources and Development Canada
- Jo Ann Lévesque** Consultante en développement de la recherche, ENAP
- Patricia Loncle-Moriceau** École des hautes études en santé publique de Rennes
- Marc Molgat** Professeur, Université d'Ottawa
- Jean-Marc Potvin** Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Gilles Tardif** Bureau de consultation jeunesse
- Annie Pullen Sansfaçon** Professeure titulaire, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles, Université de Montréal
- Jade Bourdages-Lafleur** Professeur, École de travail social, UQAM

Natasha Brunelle Professeur, directrice scientifique du programme en partenariat Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Amal Abdel-Baki Professeure titulaire de clinique, Faculté de médecine - Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal

Philippe-Benoît Côté Professeur, Département de sexologie, UQAM

Tracie Barnett Chercheure, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Institut Armand Frappier

Nicolas Sallée Professeur agrégé, Directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH) et par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI), que nous tenons à remercier. Par ailleurs les fonds de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche sur la société et culture Québec, 2018-24) sont mobilisés pour élargir les dimensions d'analyse.

EDJeP en quelques mots

L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)* et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent toutes un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

Une étude longitudinale en trois temps. Sur une population cible de 2573 jeunes, un échantillon représentatif de 1136 jeunes Québécois en situation de placement a été rencontré lors de la première vague d'entrevues (taux de réponse de 67,3% parmi les quelque 1600 jeunes de qui nous avons reçu les coordonnées) pour compléter un questionnaire détaillé abordant leurs situations et expériences dans leurs diverses sphères de vie. Ces jeunes, qui avaient environ 17 ans au moment de la première vague, ont été rencontrés de nouveau en 2019 (plus de 830 jeunes ont été rencontrés à ce jour), puis encore une fois en 2020 afin de suivre l'évolution de leur cheminement vers l'autonomie.

Un large éventail de sources de données. Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec les données issues du projet intégration jeunesse (PIJ) de 2573 jeunes, dont ceux ayant répondu à EDJeP, satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude. Les données comprennent des informations sur les dossiers administratifs des jeunes en protection de la jeunesse (PIJ) et nous fournissent donc des indications précises sur leurs trajectoires de services et de placement. Nous avons également l'autorisation de la Commission d'accès à l'information (CAI) quant à l'accès aux données administratives permettant de retracer la trajectoire d'utilisation de services du MESRS (éducation), du MTESSS (aide de derniers recours), de la RAMQ (services sociaux et de santé)¹, ainsi que d'autres données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale. En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ)* nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale et de les comparer aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis auxquels font face les jeunes sortant d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant *l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP)* en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude.

En collaboration avec les jeunes. EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du Comité Jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le comité des jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

1. Pour chacune de ces sources de données, un échantillon aléatoire équivalent de jeunes non participants à EDJeP sera constitué afin de qualifier les ressemblances et les différences dans les trajectoires de services entre les jeunes EDJeP et les jeunes en population générale.

La pandémie de la Covid-19 affecte l'ensemble des pays du monde qui adoptent tous à des degrés divers des mesures de distanciation sociale visant à limiter la propagation du virus. Les mesures mises en place au Québec comme ailleurs, ont bien entendu des impacts sociaux et économiques très importants, mais tout le monde n'est pas égal face à cette pandémie, notamment les populations les plus vulnérables. Au Québec, les jeunes en situation de placement doivent quitter leur lieu de placement lorsqu'ils atteignent la majorité et deviennent donc non-éligibles à recevoir les services de la protection de la jeunesse. Cette situation force une transition souvent précipitée dans la pleine autonomie adulte alors que, dans le reste de la société, cette transition a été progressivement retardée dans les dernières décennies. Les jeunes en situation de placement, souvent déjà fragilisés par leur trajectoire de vie difficile, se voient ainsi imposer des attentes sociales supplémentaires que l'on ne penserait pas faire subir aux autres jeunes. Le contexte actuel de pandémie vient ajouter des défis supplémentaires pour ces jeunes qui sortent de placement. De nombreuses provinces canadiennes ont adopté des moratoires visant à éviter le bris de services des jeunes en situation de placement forcés de quitter leur milieu de vie durant la pandémie². Au Québec, de telles pratiques ne semblent pas se développer alors même que nos données montrent à quel point les jeunes qui sortent de placement, vont vivre des difficultés renforcées en raison de la COVID-19.

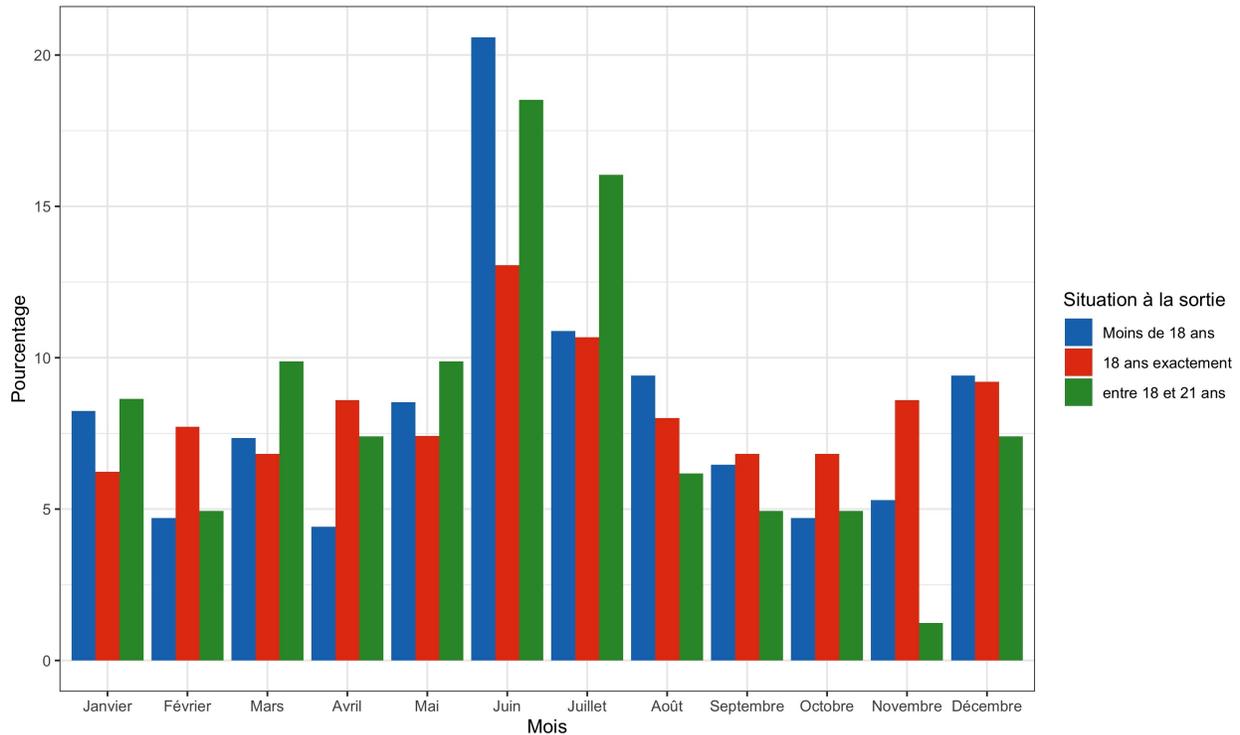
Pendant que les réponses à la crise sanitaire tentent de s'appuyer sur les données probantes et l'épidémiologie, nous utiliserons des données inédites collectées dans le cadre de l'étude EDJeP (T1, n = 1136, T2, n = 831 terminée en janvier 2020) pour montrer que la situation de pandémie rend encore plus difficile l'accès au logement, nuit à l'accès aux services sociaux et de santé mentale, restreint la poursuite des études, complexifie considérablement l'accès à l'emploi et risque de forcer plusieurs jeunes à se placer dans des situations susceptibles de mener à une judiciarisation et finalement de renforcer leurs difficultés psychosociales et socio-économiques. Or, il y a urgence dans la mesure où nos données montrent que les mois d'été sont des mois où les sorties de placement sont les plus nombreuses.

Environ 2000 jeunes quittent chaque année un placement prolongé en milieu substitut parce qu'ils atteignent ou s'approchent de la majorité³. Les données EDJeP nous permettent cependant de constater qu'il existe une certaine saisonnalité dans les moments où les jeunes sortent de placement. La figure 1 permet de constater qu'une proportion plus grande de jeunes sort de placement en juin ou juillet. 59% des participants à la deuxième vague d'EDJeP qui étaient sortis de placement lorsque nous les avons rencontrés sont sortis entre les mois de mars et août. On peut donc estimer qu'environ 1180 jeunes devraient sortir de placement durant cette première phase de la pandémie.

2. Pour la [Colombie-Britannique](#); pour la [Saskatchewan](#); pour le [Manitoba](#); pour l'[Ontario](#); pour la [Terre-Neuve-et-Labrador](#). Pour l'Alberta, dans un Tweet du 30 mars 2020, la ministre Rebecca Schultz indiquait : «Children's Services has made it a priority to help young people manage through #COVID19. That's why two weeks ago we made sure that no one will age out of care for at least 3 months. Financial agreements have been renewed and placements extended. #ableg».

3. Cette estimation est très conservatrice puisqu'elle s'appuie sur la définition de la population à l'étude de notre projet de recherche EDJeP.

FIGURE 1 – Mois de sortie de placement par situation d'âge au moment de la sortie



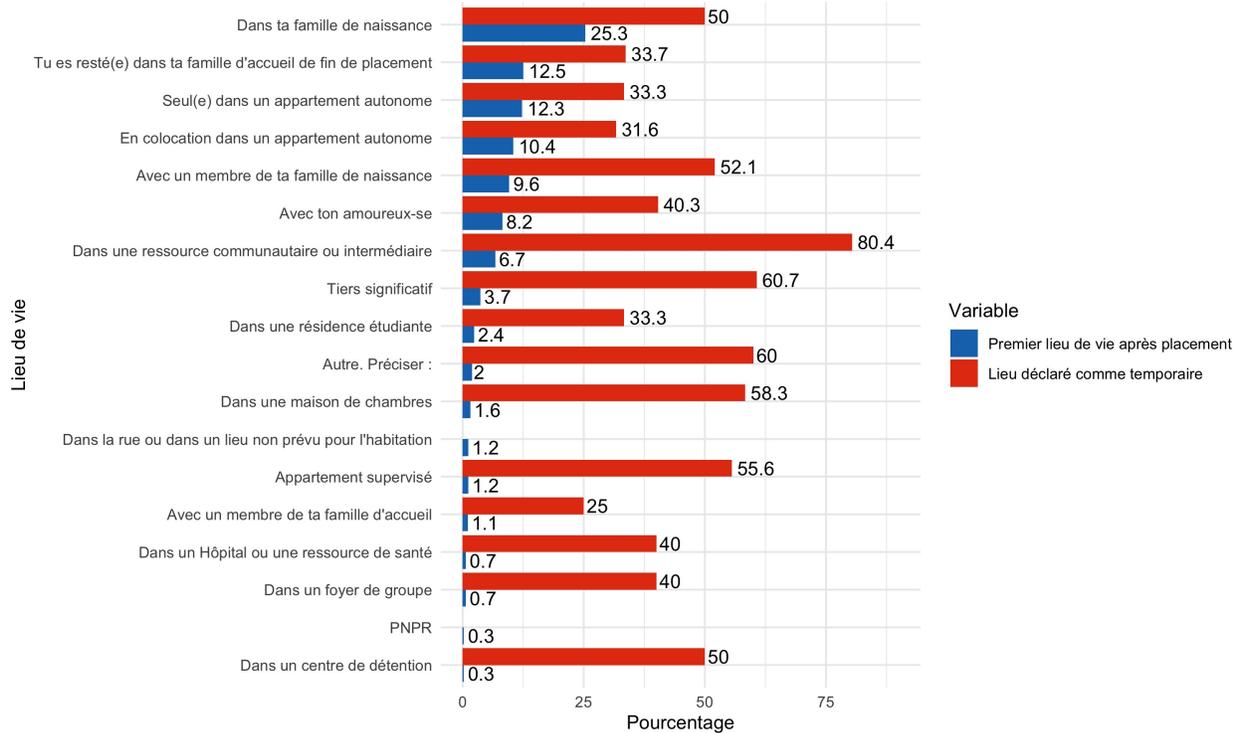
Accès au logement et instabilité résidentielle

Le premier enjeu auquel font face les jeunes sur le point de sortir de placement est celui de trouver d'abord le lieu où ils vivront. Lors de la seconde vague d'enquête d'EDJeP, nous avons demandé aux jeunes qui étaient sortis de placement au moment de l'entrevue quel était leur premier lieu de vie après leur placement. Nous leur avons aussi demandé s'ils avaient considéré ce lieu comme un « dépannage temporaire en attendant de te trouver un endroit plus permanent où loger ». Plus de 45% des jeunes qui étaient sortis de placement ont répondu par l'affirmative, laissant entrevoir qu'une importante proportion de jeunes sortant de placement vivent en premier lieu de l'instabilité résidentielle.

Comme nous le voyons à la figure 2, le quart des jeunes ont dit être retournés vivre dans leur famille de naissance et la moitié d'entre eux considéraient alors ce lieu de vie comme un dépannage temporaire. 12,5% des jeunes ont eu l'occasion de demeurer dans leur famille d'accueil de fin de placement et le tiers d'entre eux considéraient cette situation comme temporaire.

L'instabilité résidentielle des jeunes sortis de placement a d'ailleurs été bien documentée dans notre récent rapport issu de la seconde vague de collecte de données EDJeP (Goyette, Bellot, Blanchet et Silva-Ramirez, 2019). Nous y rapportons notamment que 19% des jeunes sortis de placement ont connu au moins un épisode d'itinérance dans l'année qui suit leur sortie de placement, que 32% ont vécu de l'instabilité résidentielle et que seuls 49% étaient jugés en situation de stabilité résidentielle depuis leur sortie de placement. Ainsi, plus de la

FIGURE 2 – Premier lieu de vie après le placement et son caractère temporaire



moitié des jeunes sortis de placement avaient vécu soit au moins un épisode d'itinérance soit de l'instabilité résidentielle importante dans les mois suivant leur sortie de placement.

Alors qu'il faut s'attendre à ce que différentes mesures de confinement soient toujours en vigueur et dans un contexte montréalais déjà marqué par la pénurie de logements, il est évident que les jeunes qui devront sortir de placement dans les prochains mois devront le faire dans un contexte extrêmement difficile. Par conséquent, si aucune action n'est entreprise pour soutenir ces jeunes, il faudra s'attendre à ce que des proportions encore plus importantes d'entre eux vivent de l'itinérance et de l'instabilité résidentielle.

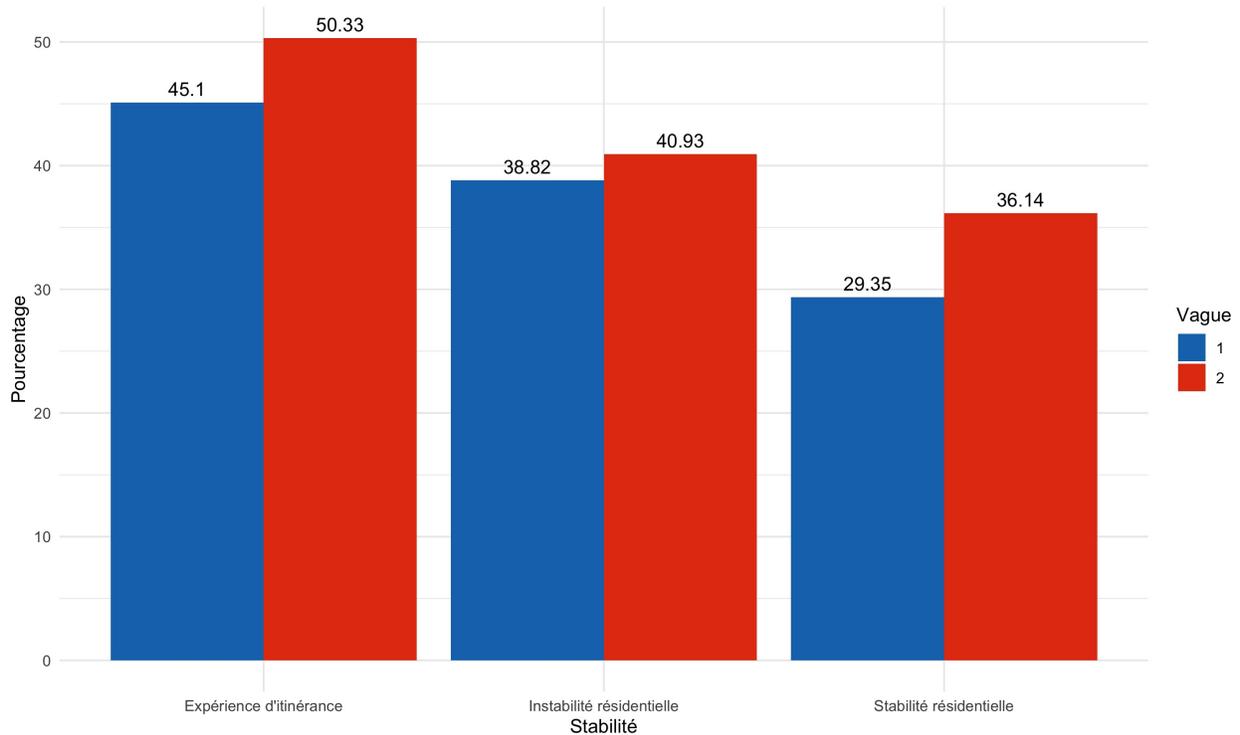
Santé mentale

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC ; Statistique Canada, 2020) a permis d'évaluer l'état de la santé mentale chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans pour l'année 2018. Les résultats montrent qu'au Canada, 7,7% des jeunes ont jugé que leur santé mentale était mauvaise ou passable alors que ce taux est de 5,7% chez les jeunes du Québec⁴.

Dans le cadre d'EDJeP, nous avons demandé aux jeunes s'ils avaient eu «des problèmes de santé psychologique au cours des 12 derniers mois». 32,2% des jeunes ont déclaré avoir connu des difficultés liées à la santé psychologique lors de la première vague lorsqu'ils étaient encore en placement et cette proportion augmente à 39% lors de la deuxième vague alors que

4. La question était : «En général, diriez-vous que votre santé mentale est... ? 1 : Excellente. 2 : Très bonne, 3 : Bonne, 4 : Passable, 5 : Mauvaise, 8 : RF, 9 : NSP.

FIGURE 3 – Prévalence de problèmes de santé mentale rapportée en vague 1 et en vague 2 par situation de stabilité résidentielle en vague 2

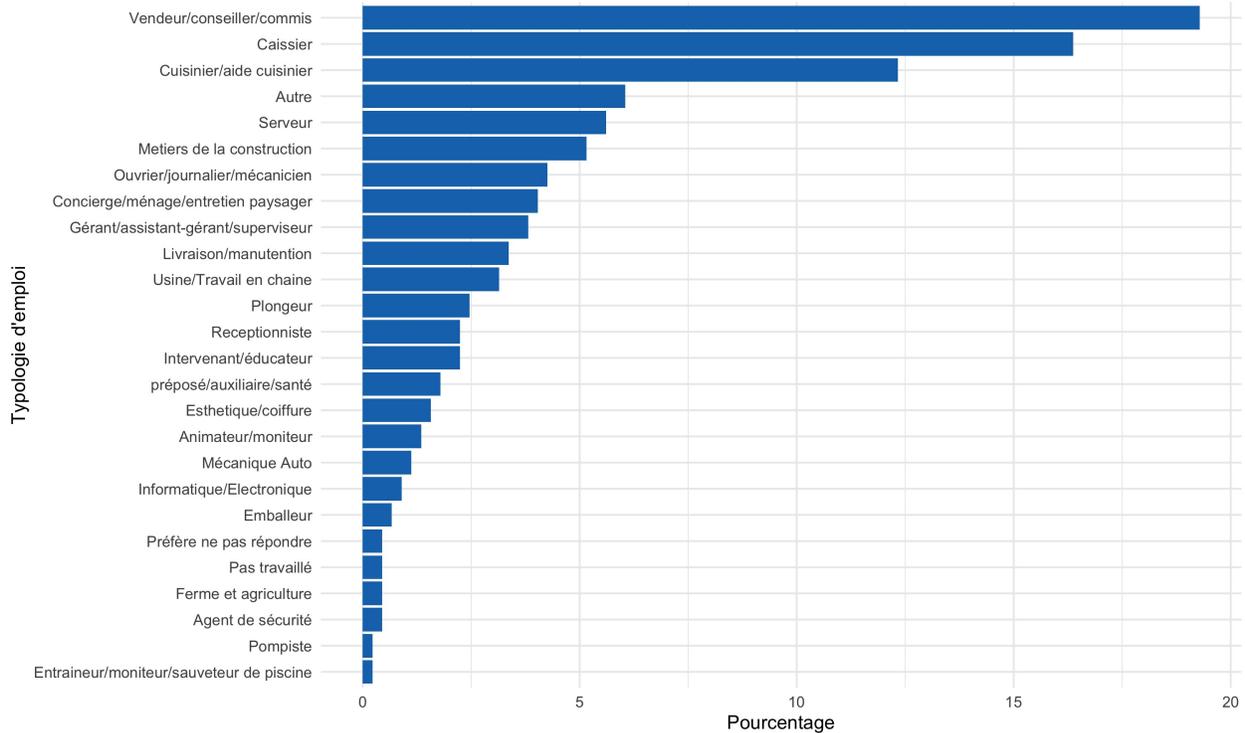


la grande majorité des jeunes étaient sortis de placement. Nos données confortent ainsi celles d'autres recherches qui montrent que les jeunes ayant vécu un placement ont des difficultés psychosociales importantes. Or, le contexte lié à la pandémie semble exacerber ces difficultés dans la population et encore plus dans une population déjà vulnérable. En outre, la situation de crise qui prévaut dans le réseau de la santé et des services sociaux actuellement joue définitivement un rôle dans les difficultés d'accès aux services qui pourraient protéger ces jeunes et les soutenir.

Nos analyses montrent aussi que lorsqu'ils étaient toujours en placement au moment de la vague 1, le taux de jeunes qui indiquent vivre des «problèmes de santé psychologique» était de 29,35% chez les jeunes en situation de stabilité résidentielle, 38,82% chez les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et de 45,10% chez les jeunes ayant vécu au moins un épisode d'itinérance. Des analyses statistiques subséquentes montrent que les jeunes en situation de stabilité résidentielle ont des taux significativement plus bas de difficultés liées à la santé psychologique en comparaison aux jeunes en situation d'instabilité résidentielle ($t = 2,39$, $p < 0,05$) et ceux ayant vécu des expériences d'itinérance ($t = 3,45$, $p < 0,001$).

Par ailleurs, lors de la vague 2 (jeunes âgés en moyenne de 19 ans), le taux de jeunes qui ont la perception de vivre des «problèmes de santé psychologique» est de 36,1% chez les jeunes en situation de stabilité résidentielle, 40,9% chez les jeunes en situation d'instabilité résidentielle et de 50,3% chez les jeunes en situation d'itinérance. Des analyses subséquentes montrent aussi que les jeunes en situation de stabilité résidentielle ont des taux significativement plus

FIGURE 4 – Domaines d’emplois chez les jeunes ayant un emploi



bas de difficultés liées à la santé mentale en comparaison à ceux ayant vécu des expériences d’itinérance ($t = 3,02$, $p < 0,01$).

Dans un contexte où nous savons que les jeunes sortant de placement sont déjà nettement plus susceptibles d’éprouver des problèmes de détresse psychosociale, que le contexte de distanciation sociale et physique peuvent renforcer ces problèmes, que l’accès aux services s’est compliqué, il apparaît nécessaire que le gouvernement adopte de manière urgente des mesures pour soutenir les jeunes qui sortent de placement.

Accès à l’emploi et revenu

Au moment où nous les avons rencontrés lors de la vague 2, 14% des jeunes sortis de placement étaient uniquement aux études, 19% conjuguait études et travail, 36% étaient au travail seulement et 29% n’étaient ni aux études ni au travail. Parmi ceux qui travaillaient, un peu plus de la moitié affirmait le faire à temps partiel (53,4% à moins de 35 heures par semaines) alors que 44,8% disaient le faire à temps plein.

Par ailleurs, les données EDJeP permettent de constater que les jeunes qui avaient un emploi lors de la vague 2 avaient une nette tendance à travailler dans le secteur des services. Nous avons demandé aux jeunes de décrire dans leurs mots leur emploi principal et avons ensuite classé ces emplois dans les catégories rapportées à la figure 4. On peut constater que les 4 domaines d’emplois les plus fréquents sont dans le secteur des services : 19% des jeunes avaient un emploi comme vendeur, conseiller ou commis, 16,4% avaient un emploi de caissier, 12,3% travaillaient comme cuisinier ou aide-cuisinier et 5,6% travaillaient comme serveur. Il

s'agit ici d'emplois qui ont subi les fermetures de commerce exigées par le gouvernement du Québec depuis le début des mesures de confinement. En février 2020, le taux de chômage chez les jeunes Québécois de 15 à 24 ans était de 7,3 alors qu'il a grimpé à 18,5% en mars 2020. En comparaison, le taux de chômage passait de 5,1% février à 8,8% en mars chez l'ensemble des Québécois de 15 ans et plus⁵. Ces données confirment que la pandémie a d'abord affecté de manière disproportionnée les emplois des jeunes et on peut s'attendre à ce que la situation soit encore plus difficile pour les jeunes placés.

Il est donc clair que la situation de pandémie est aussi susceptible d'affecter de manière disproportionnée les jeunes qui sortent de placement en rendant encore plus difficile leur accès à l'emploi. Le marché du travail occupant un rôle central à la fois du point de vue financier et social, il semble relativement clair que la situation de pandémie risque de fragiliser encore davantage les jeunes sortant de placement à un moment où ils sont par ailleurs déjà très vulnérables.

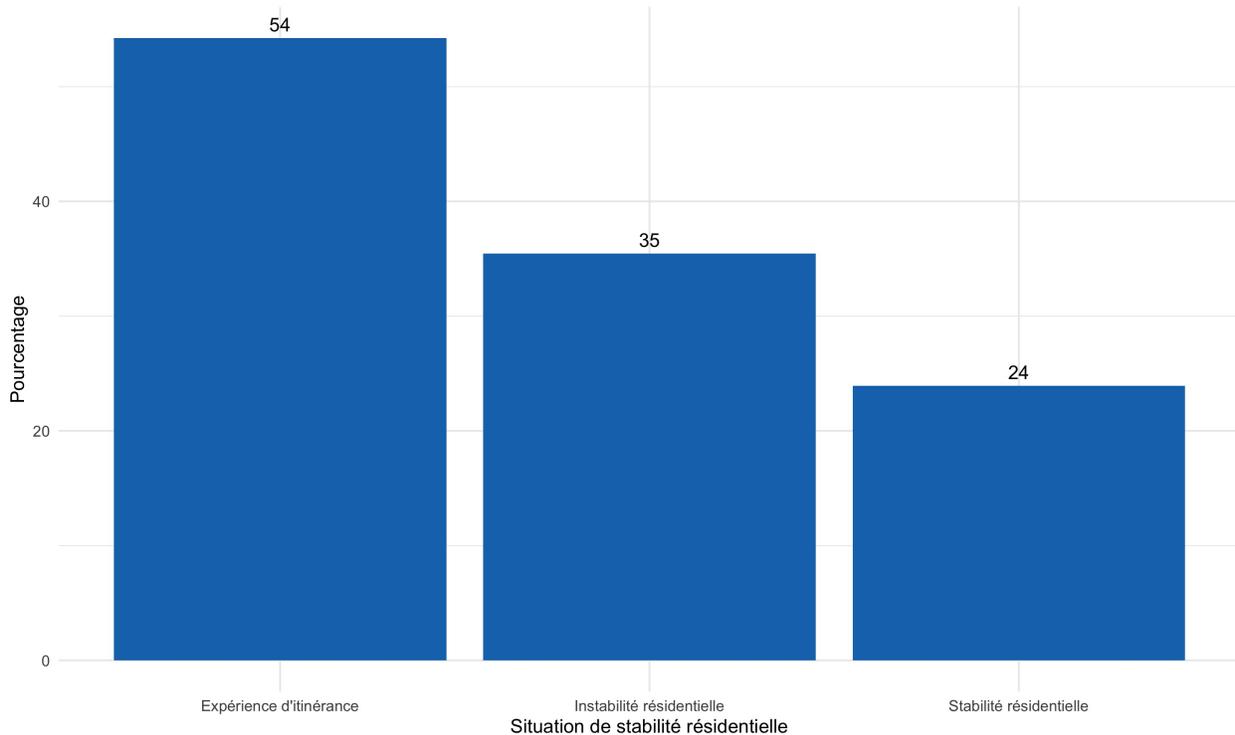
Judiciarisation

Des jeunes déjà vulnérables, forcés de sortir de placement dans un contexte de pandémie rendant encore plus difficile leur accès au logement et à l'emploi, sont très susceptibles de se retrouver malgré eux dans des situations où ils pourront être judiciarisés, notamment parce qu'ils devront vivre à la rue. Au-delà des difficultés de santé mentale plus importantes pour les jeunes qui ont connu au moins un épisode d'itinérance après le placement, les données d'EDJeP montrent que ces derniers sont deux fois plus susceptibles d'avoir été arrêtés par la police depuis les 12 derniers mois. 24% des jeunes ayant connu de la stabilité résidentielle à la suite de leur placement ont dit avoir été arrêtés par la police au moins une fois dans les 12 derniers mois suite à leur placement, cette proportion grimpe significativement à 35% chez ceux qui ont connu de l'instabilité résidentielle ($p < 0,01$) et 54% chez ceux qui ont connu au moins une expérience d'itinérance ($p < 0,001$).

La Presse rapportait le 11 avril dernier que de nombreux jeunes en situation d'itinérance avaient reçu des contraventions de plus de 1500\$, parce que n'ayant nulle part où aller, ils étaient regroupés, et ce en contrevenant aux règles de distanciation sociale. Nos données EDJeP suggèrent que les jeunes sortant de placement sont très susceptibles de vivre ce genre de situation. De très nombreux experts indiquent clairement que ces pratiques sont contreproductives, et qu'elles relèvent d'un processus de profilage social qui vulnérabilise encore davantage des jeunes qui sont déjà dans des situations fragilisées. Dans un communiqué du 15 avril dernier, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse indiquait que «le profilage discriminatoire demeure interdit même lorsque des mesures d'urgence sanitaire et d'urgence civile sont en place. Celles-ci ne peuvent porter atteinte, directement ou indirectement, au droit à l'égalité. Le profilage social inclut entre autres toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure, de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment, de leur condition sociale, réelle ou présumée».

5. Données de [Statistiques Canada](#).

FIGURE 5 – Probabilité d’avoir été arrêté par la police dans les 12 derniers mois en fonction de la situation de stabilité résidentielle après la sortie de placement



Conclusion

Les données EDJeP montrent clairement que les jeunes sortant de placement après la majorité se retrouvent très souvent en situation de grande vulnérabilité en matière de stabilité résidentielle, de santé mentale et d'accès à l'emploi, et que ces vulnérabilités seront exacerbées par la situation de pandémie actuelle, rendant encore plus probable leur judiciarisation inutile.

De nombreux organismes pour jeunes témoignent déjà d'une augmentation des demandes de soutien par les jeunes depuis le début de la pandémie et d'une augmentation de leur anxiété et de leur sentiment d'insécurité.

Il y a urgence d'agir pour accompagner les jeunes qui sortent de placement et qui vont sortir dans les prochaines semaines en prévoyant des mécanismes de protection et d'accompagnement dans la sortie tant sur le plan du logement, du revenu que des services sociaux d'autant qu'il existe au sein de la Loi actuelle, des dispositions permettant de poursuivre la protection de ces jeunes. Il sera tout aussi important, la crise passée, de réfléchir et d'agir plus durablement sur les enjeux de sortie des Centres jeunesse et des placements comme l'ont évoqué de multiples témoins à la Commission Laurent.

Nos équipes de recherche, avec les partenaires et les jeunes, travailleront dans les prochaines semaines à documenter l'effet du confinement sur les jeunes en situation de placement, les jeunes adultes sortis de placement et les pratiques des intervenants jeunesse.